

ANNONCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP)

Emploi :

Type de contrat : contrat aidé - Parcours Emploi Compétence (PEC) d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois

Domaine d'activité : police et sécurité

Famille de métier : prévention et sécurité

Métier : agent de surveillance de la voie publique (ASVP)

Durée hebdomadaire de travail : 20 H

Salaire : taux horaire du smic en vigueur

Poste à pourvoir le 02 novembre 2021

Nombre de postes : 2

Descriptif de l'emploi :

Intégré(e) au sein du service de la police municipale et sous l'autorité du chef de service de la police municipale, vous serez chargé (e) de faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement, ainsi que des missions de surveillance et de prévention.

Missions principales :

- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques
- Contrôler l'application de la réglementation du stationnement, du code des assurances, du code de l'environnement et du règlement sanitaire départemental
- Constater les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques)
- Etablir des procès-verbaux d'infraction, y compris par le procès-verbal électronique (PVE)
- Participer à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires, et autres bâtiments et lieux publics
- Surveiller le territoire communal
- Renseigner les usagers sur la voie publique

Compétences transversales :

- Bonne connaissance de la réglementation et des pouvoirs de police du Maire,
- Faire respecter les règles relatives au stationnement et connaissance des arrêtés municipaux,
- Maîtrise de l'outil informatique,
- Disponibilité, discrétion, autonomie, réactivité, esprit d'initiative,
- Sens du travail en équipe,
- Sens du service public et des relations avec le public,
- Rigueur, méthode et organisation,
- Bonne condition physique exigée.

Compétences spécifiques :

- Titulaire du permis B obligatoire.

Conditions particulières d'exercice du métier :

- Travail sur le terrain,
- Travaux en équipe, par tous temps sur la voie publique,
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service,
- Travail le weekend.

Informations complémentaires :

Merci de vérifier votre éligibilité au parcours emploi compétences auprès d'un conseiller.

Adresser lettre de motivation manuscrite et CV détaillé

avant le 15 octobre 2021

à Monsieur Le Maire

Hôtel de Ville – 28, rue Clémenceau– 68920 WINTZENHEIM

ou par mail à vwagner@mairie-wintzenheim.fr